

<p>Date de convocation :</p> <p>20/09/2023</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN (en retard), Patricia SOUCHON, Robert VALLAT. (19)

Excusés : Nelly BEAULAIGUE, Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Éric PARRAT, Thierry SABOT (pouvoir à I MEYNET). (4)

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Tarif navette communale.

DCM 20230925-7

Jean Paul GRANGE rappelle la délibération DCM 20230526-2 du 26 mai 2023 rendant le prêt de la navette payant pour tous utilisateurs à raison de 15 € + 0.10 € par km au-delà de 50 kms (aller-retour) effectués pour toutes utilisations à compter du 1^{er} septembre 2023.

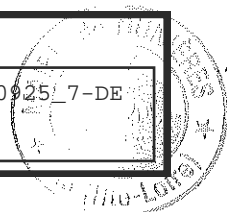
Après réflexions, la Commission « associations » propose de revenir sur cette décision jugée trop pénalisante pour les associations utilisatrices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer le tarif de mise à disposition aux associations de la navette municipale à 0.15 € / km dès le 1^{er} kilomètre pour toutes utilisations à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- Indique que la facturation se fera à deux fois par an : fin juin et fin décembre ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

043-214300873-20230925-DCM20230925-7-DE
Reçu le 11/10/2023



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,